

DOSSIER DE CANDIDATURE PRÉPAS+

STAGE ANNUEL SCIENCES PO 2018 / 2019

29 sept. 2018 / 20 avril 2019 - Tarif (hors bourse) : 1395 € - **Dossier à retourner avant le 18 sept. 2018**

Documents à joindre obligatoirement :

- Une photo d'identité
- Une copie des 3 bulletins trimestriels de Première
- Une lettre de motivation à adresser à Monsieur Ludovic SOT, Professeur Coordonnateur
- Les conditions générales du stage dûment signées
- Votre règlement sous la forme d'un ou trois chèques à l'ordre de *l'Agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine* (voir art. B des conditions générales, notamment si vous déposez une demande de bourse d'études)

Dossier à transmettre à :

GRETA des Hauts-de-Seine PREPAS+
41 rue des trois Fontanot
92000 Nanterre

Votre contact : Monique LESAUNIER
Téléphone : + 33 1 46 99 92 92

www.greta-prepasplus.fr

1. Parent(s) / représentant légal

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : |_|_|_|_| Ville : Tél domicile : |_|_|_|_|_|

Tél Portable : |_|_|_|_|_| Courriel (en majuscules) :

2. Étudiant(e)

Nom : Prénom :

Adresse (si différente) :

CP : |_|_|_|_| Ville : Tél domicile : |_|_|_|_|_|

Tél Portable : |_|_|_|_|_| Courriel (en majuscules) :

Etablissement fréquenté (préciser la ville) :

Série du Baccalauréat : L ES S

3. Stage Prépas+ souhaité

● **LIEU DE STAGE** (les vœux seront satisfaits en fonction des places disponibles)

Lycée Marie Curie (92 Sceaux) Lycée La Folie Saint - James (92 Neuilly) Ce choix est-il impératif ? OUI NON

● **LANGUE VIVANTE CHOISIE :** Anglais Allemand Espagnol

(Sous réserve d'au moins 4 inscrits dans la langue choisie)

● **OPTION :** Mathématiques Littérature et Philosophie SES

(Sous réserve d'au moins 4 inscrits dans l'option choisie)

Moyennes obtenues en Première : Français : |_|_| / 20 Histoire : |_|_| / 20 LV choisie : |_|_| / 20 Option : |_|_| / 20

Quel(s) concours envisagez-vous de présenter ? Sciences Po Paris Concours commun Sciences Po Régions

Comment avez-vous connu PRÉPAS+ ? Recherche internet Affichage / réunion dans mon lycée Ancien stagiaire PRÉPAS+
 Salon de l'Étudiant Autre (précisez) :

Étudiant(e) : NOM PRENOM

4. Conditions générales

A. Déroulement de la formation

Les lycées La Folie Saint-James de Neuilly-sur-Seine et Marie-Curie de Sceaux sont des établissements publics d'enseignement de l'académie de Versailles qui organisent dans leurs locaux une préparation aux concours d'entrée aux Instituts d'Etudes Politiques pour le GRETA des Hauts-de-Seine, dont ils sont adhérents, et sous la responsabilité pédagogique de leur chef d'établissement. Les étudiants participant aux stages de préparation seront soumis au règlement intérieur de chaque établissement. Une copie de ce règlement, qu'ils s'engagent à respecter, leur sera transmise sur simple demande. Les chefs d'établissement se réservent le droit d'alerter les parents en cas d'insuffisance de motivation, de problème de discipline ou de comportement de la part d'un(e) étudiant(e) en cours de formation et, le cas échéant, de l'exclure en cas de manquements répétés.

Les stages se déroulent les samedis de 14h à 18h et durant une partie des vacances scolaires de 8h30 à 18h selon le calendrier suivant, susceptible d'être modifié en cas de besoin :	Septembre 2018 : le 29	Janvier 2019 : les 12, 19 et 26
	Octobre : les 6, 13, 20 et du 22 au 27 toute la journée	Février : le 2, 9 et 16
	Novembre : les 10, 17 et 24	Mars : 16, 23 et 30 ;
	Décembre : les 1, 8, 15 et 22	Avril : 6, 13 et 20

B. Traitement des candidatures

Les candidats seront informés par e-mail de leur admission en stage dans un délai de huit (8) jours ouvrés à réception de leur DOSSIER DE CANDIDATURE complet. Les candidatures seront traitées au fur et à mesure de leur réception et au plus tard lors des commissions pédagogiques fixées au 18 juillet, 5 septembre et 19 septembre 2018. Les dossiers reçus durant la période de fermeture annuelle du GRETA (21 juillet – 19 août 2018) seront traités dès réouverture des bureaux.

C. Conditions financières

Le ou les chèques de règlement doivent accompagner obligatoirement le DOSSIER DE CANDIDATURE. Si celui-ci est transmis par voie électronique, les chèques de règlement devront être envoyés en parallèle par voie postale au GRETA, à l'adresse indiquée ci-dessous, à l'attention de Madame LESAUNIER.

Le montant des frais de formation sera dû dès l'inscription définitive, laquelle sera confirmée à la famille par écrit après étude du dossier de candidature. L'accès aux cours ne sera autorisé qu'après réception de l'intégralité des chèques de règlement. En cas de refus de la candidature, le ou les chèques de règlement seront retournés à la famille.

Cas général

Le règlement des frais de stage devra avoir été effectué avant le début de la formation par l'émission d'un chèque portant sur l'intégralité des frais de stage (1395 €) ou de trois chèques d'un montant de 465 € si la famille souhaite bénéficier d'un règlement échelonné en 3 mensualités (encaissement indicatif : juillet, septembre, octobre). Les chèques sont à libeller à l'ordre de *l'Agent comptable du Greta des Hauts-de-Seine*.

Cas particulier des familles déposant une demande de bourses d'études

Des bourses d'études sous forme de réduction des frais de stage peuvent être accordées lors de l'inscription en fonction de la situation financière de la famille selon un barème disponible sur notre site internet. Le dossier de DEMANDE DE BOURSE doit être transmis en même temps que le dossier de candidature accompagné d'un chèque de 325 € libellé à l'ordre de *l'Agent comptable du Greta des Hauts-de-Seine*. Le montant définitif des frais de stage à régler et les modalités de règlement seront communiqués aux familles suite à la commission d'attribution de bourse la plus proche. En cas d'attribution, le maintien de la bourse d'études sera soumis à une parfaite assiduité de l'étudiant(e).

Engagement

Les parents / le représentant légal s'engagent à honorer les échéanciers fixés avec le GRETA des Hauts-de-Seine lorsque le paiement échelonné a été demandé par la famille. Les éventuels frais de recouvrement resteront à leurs charges. (Article 46 alinéa 2 du décret n°85-924 du 30 août 1985 et de la loi de finance 92-1476 du 31 décembre 1992). En cas de non-paiement des échéances, et après une mise en demeure par les services du GRETA des Hauts-de-Seine, la totalité des sommes restant dues sera exigible et fera l'objet d'une procédure de recouvrement.

D. Désistement, absences

Aucun frais de formation ne sera remboursé en cas de désistement en cours de formation et ce, dès le premier jour. Aucune absence pour raison personnelle ou convocation (administrative, pour concours, médicale) ne donnera lieu à remboursement.

E. Espace numérique de travail et diffusion des documents de formation

Chaque stagiaire se verra attribué des identifiants personnels pour accéder le temps de la formation à un espace numérique de travail dénommé AGORA proposant des dossiers documentaires dans les différentes disciplines. L'utilisation d'AGORA est soumise de la charte d'utilisation. La diffusion des documents mis en ligne sur ou distribués lors des cours ainsi que leur reproduction sont strictement interdites.

F. Restauration / hébergement

Le stage de préparation se déroulant les samedis après-midi et sur une période de vacances scolaires, aucun service de restauration n'est assuré. **Stage Prépa Été**: Une liste d'hébergements à proximité du lieu de stage (centre de Sceaux seulement) peut être transmise aux candidats sur simple demande. Le GRETA des Hauts-de-Seine ne saurait être tenu responsable des conditions d'hébergement choisies par les stagiaires ou de tout incident s'y rapportant.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du stage,

A, le

Signature des parents / du représentant légal :
(Obligatoire)

**DEMANDE DE BOURSE D'ETUDES PRÉPAS+
STAGE D'ÉTÉ SCIENCES PO 2018**

A retourner avec le dossier de candidature au plus tard le 18 septembre 2018

Documents à joindre obligatoirement :

- Avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2018* (si vous déclarez vos revenus en ligne) ou *Avis d'impôt 2018 sur les revenus de l'année 2017* (copie du document complet)
- Un premier chèque de règlement de 325 € à l'Agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine (voir art. C des conditions générales)

1. PARENT(S) / REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : Prénom :
 Adresse :
 CP : |_|_|_|_| Ville : Tél domicile : |_|_|_|_|_|
 Tél Portable : |_|_|_|_|_| Courriel (en majuscules) :

2. ÉTUDIANT(E)

Nom : Prénom :
 Adresse (si différente) :
 CP : |_|_|_|_|_| Ville : Tél Portable : |_|_|_|_|_|
 Courriel (en majuscules) :

3. ÉLÉMENTS FINANCIERS

Revenu fiscal de référence 2017 : |_|_|_|_|_|
 Nombre de parts fiscales : |_|_|_|_|_|

Le 2018

Signature des parents / du représentant légal :
 (Obligatoire)

BAREME 2018 DES BOURSES D'ETUDES PREPAS+

Tarif du stage avant bourse : 1395 €

Les bourses d'études prennent la forme d'une **réduction des frais d'inscription** calculée en fonction d'un QUOTIENT FAMILIAL basé sur le dernier avis d'imposition du ou des parents :

QF = Revenu fiscal de référence / Nombre de parts fiscales

Tranches	Quotient familial	Réduction accordée	Tarif après bourse
A	Jusqu'à 3.125 €	60 %	558 €
B	de 3.126 € à 7.050 €	40 %	837 €
C	de 7.051 € à 10.140 €	30 %	975 €

Si le quotient familial est supérieur à 10.140 €, le plein tarif s'applique.